

Présentation de la fonction de Commissaire aux droits de l'homme

- Ses missions :
 - promouvoir le respect effectif des droits de l'homme et aider les Etats membres à mettre en œuvre les normes du Conseil de l'Europe en la matière ;
 - promouvoir l'éducation et la sensibilisation aux droits de l'homme dans les Etats membres ;
 - déceler d'éventuelles insuffisances dans le droit et la pratique en matière de droits de l'homme ;
 - faciliter les activités des bureaux nationaux de médiateurs et d'autres structures chargées des droits de l'homme ;
 - apporter conseil et informations concernant la protection des droits de l'homme dans toute la région.
- Ses activités :

Elles s'articulent donc autour de trois grands axes étroitement liés :

 - des visites dans les pays et un dialogue avec les autorités nationales et la société civile ;
 - un travail thématique d'information et de conseil sur la mise en œuvre systématique des droits de l'homme ;
 - des activités de sensibilisation.

Biographie de l'actuel Commissaire aux droits de l'homme

Nils Muižnieks a été élu Commissaire aux droits de l'homme par l'Assemblée parlementaire le 24 janvier 2012 et a pris ses fonctions le 1er avril 2012. Troisième Commissaire, il succède à ce poste à Thomas Hammarberg (2006-2012) et Alvaro Gil-Robles (1999-2006). Né en 1964, M. Muižnieks est de nationalité lettone. Il a fait ses études aux Etats-Unis, où il a obtenu un doctorat en sciences politiques, décerné par l'université de Californie (Berkeley).

Il travaille depuis une vingtaine d'années dans le domaine des droits de l'homme. Il a ainsi acquis une vaste expérience en matière de suivi international des droits de l'homme, de formation et d'éducation aux droits de l'homme.

Avant d'accéder au poste de Commissaire aux droits de l'homme, M. Muižnieks a occupé plusieurs hautes fonctions : directeur de l'Institut de recherches sociales et politiques à la faculté des sciences sociales de l'université de Lettonie à Riga (2005-2012) ; président de la

Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (2010-2012) ; ministre du Gouvernement letton chargé de l'intégration sociale, de la lutte contre la discrimination, des droits des minorités et du développement de la société civile (2002-2004) ; et directeur du Centre letton des droits de l'homme et des études ethniques, devenu le Centre letton des droits de l'homme (1994-2002).

En outre, M. Muižnieks est l'auteur de nombreuses publications consacrées aux questions de droits de l'homme, notamment au racisme, à la discrimination et aux droits des minorités. Le letton et l'anglais sont ses langues maternelles et il parle couramment français et russe.

Visites effectuées en Principauté

- Une seule visite officielle a été effectuée par le Commissaire aux droits de l'homme à Monaco depuis son adhésion au Conseil de l'Europe.

Cette visite a été effectuée par l'ancien Commissaire Monsieur Thomas Hammarberg au mois d'octobre 2008. Au cours de la visite ont notamment été évoqués les points suivants : les conditions de détention, les mesures contre la discrimination, ainsi que la création d'une structure nationale indépendante des droits de l'homme.

Elle s'inscrivait dans le cadre de l'évaluation du respect des engagements pris par les Etats membres du Conseil de l'Europe en matière de droits de l'homme et a donné lieu à un rapport d'évaluation contenant des recommandations (publié au début de l'année 2009).

- M. Muižnieks s'est rendu en Principauté au mois d'avril 2013 dans le cadre d'un atelier de formation sur la lutte contre le racisme en Europe, organisé au Palais de Justice. Cet atelier, à destination notamment du personnel de police et des magistrats monégasques, était basé sur l'intervention du Commissaire aux droits de l'homme et de M. Jean-Paul Costa, ancien Président de la Cour européenne des droits de l'homme et Président de l'Institut international des droits de l'homme.